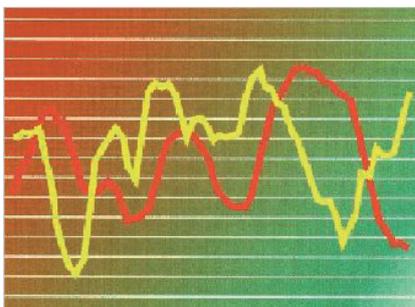


POINT DE CONJONCTURE



23 AVRIL 2020

Sommaire

Présentation	2
Activité économique	3
Consommation des ménages	6
Enquêtes de conjoncture d'avril 2020 : le climat des affaires au plus bas.....	8
Les premières remontées sur l'emploi et les modalités de travail en période de confinement sont-elles cohérentes avec les évaluations d'activité globale ?	12

Présentation

De plus en plus de données sont maintenant disponibles pour analyser le fonctionnement de l'économie française pendant le confinement. Aux données haute fréquence (comme par exemple les montants agrégés des transactions par carte bancaire) et aux remontées directes d'entreprises et de fédérations professionnelles, s'ajoutent désormais les premières données administratives et d'enquêtes.

Ces nouvelles informations, plus « conventionnelles », viennent confirmer et préciser nos premières estimations instantanées de perte d'activité, parues le 26 mars puis le 9 avril. Au 23 avril 2020, nous estimons ainsi que l'économie française fonctionne 35 % en-dessous de la « normale »¹. Sur le seul champ marchand, la perte est estimée à -41 %, et même à -49 % en excluant les loyers, composante peu sensible à court terme aux évolutions de l'activité. La consommation des ménages serait quant à elle inférieure de 33 % à sa normale.

Ces estimations suggèrent un très léger regain d'activité ces dernières semaines, en particulier dans l'industrie et le bâtiment, où certaines entreprises auparavant à l'arrêt ont sans doute pu reprendre une partie de leur activité après avoir mis en place une organisation garantissant la sécurité sanitaire de leurs salariés.

Néanmoins, la situation a très peu évolué depuis le début du confinement. Et par construction, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle évolue beaucoup tant qu'il durera sous sa forme stricte. Cette estimation d'un tiers de l'économie à l'arrêt (et même de la moitié, sur le champ marchand hors loyers), est, du reste, globalement compatible avec les résultats récents de l'enquête *ad hoc* sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, menée par la Dares dans les entreprises de 10 salariés ou plus : selon cette enquête, la moitié des salariés se trouvaient, fin mars, dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié.

Elle est également compatible avec les premières remontées administratives concernant les demandes de mise en activité partielle, qui concernent désormais plus de 10 millions de salariés, soit environ la moitié des salariés du privé. Par ailleurs, les premières données de l'Acoss signalent pour mars une baisse mensuelle de 22,6 % du nombre de déclarations d'embauches de plus d'un mois.

Les résultats des enquêtes de conjoncture de l'Insee du mois d'avril, publiés ce jour, reflètent aussi cette perte d'activité. Le climat des affaires connaît une chute mensuelle historique et atteint son point le plus bas depuis que la série existe (1980). Dans certains secteurs, les soldes d'opinion sur les perspectives générales d'activité approchent voire atteignent leur plancher théorique (-100), c'est-à-dire que les entreprises y sont unanimement pessimistes : c'est le cas, en particulier, de l'hébergement-restauration.

Certains indicateurs sont moins précis qu'à l'accoutumée. De fait, les statistiques sont, elles aussi, mises à l'épreuve en temps de crise sanitaire : les méthodes de collecte des enquêtes, les méthodes de calcul des indicateurs et les méthodes économétriques de prévision peuvent être affectées par les conséquences du confinement. Comment calculer un climat des affaires, quand, dans certains secteurs, il n'y a – provisoirement – quasiment plus d'affaires ?

Quand on le compare aux épisodes de récession des dernières décennies, ce choc se distingue en effet par sa soudaineté et par son ampleur, qui découlent directement de sa nature très singulière : la mise à l'arrêt « volontaire » – faute de mieux pour lutter contre l'épidémie – d'une large partie de l'économie. En ce sens, si les chiffres issus des enquêtes d'avril peuvent paraître spectaculaires par rapport aux séries chronologiques, ils ne doivent néanmoins pas surprendre.

Comme un organisme placé sous anesthésie, l'économie française n'assure plus que ses fonctions vitales. Les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages visent notamment à favoriser les conditions du réveil – dont on sait qu'il ne sera que très progressif – puis de la convalescence.

Car pendant la période de confinement, la perte de revenu national aura été considérable : la majorité sera absorbée par la hausse du déficit public, mais une part non négligeable restera au compte des entreprises². Les ménages seront également affectés, même si leur taux d'épargne devrait grimper ponctuellement du fait de la baisse de la consommation pendant le confinement. À l'incertitude sur le scénario sanitaire, qui n'augure pas d'un rebond économique rapide, s'ajoute donc l'incertitude sur le comportement des ménages et des entreprises dans ce contexte inédit. ■

1. Nous remercions l'ensemble des partenaires qui continuent de nous apporter leur concours pour réaliser cet exercice, en particulier le Groupement Cartes bancaires CB, la Direction générale des entreprises, SNCF Réseau, RTE, la direction de la stratégie, des études et des statistiques de la CNAM, France Industrie, Rexecode, les services du Medef, la Fédération des industries mécaniques. Les estimations figurant dans ce document n'engagent bien sûr que l'Insee.

2. à ce stade, notre analyse rejoint, qualitativement, celle présentée récemment par l'OFCE (*Policy Brief* n° 66, 20 avril 2020), même si nous ne pensons pas avoir des prévisions assez fiables de comptes d'agents pour les publier.

Activité économique

Selon les informations disponibles au 23 avril 2020, l'activité économique française serait en baisse de 35 % par rapport à une situation normale. L'ordre de grandeur de la perte globale reste le même que celui estimé le 26 mars puis le 9 avril, avec néanmoins une perte un peu moindre dans l'industrie et la construction, probablement du fait de la réouverture de certaines usines et certains chantiers.

Depuis la publication du 9 avril, l'estimation a été enrichie de données administratives et de nouvelles remontées plus fines de fédérations ou d'entreprises. Enfin, la perte d'activité économique estimée est cohérente avec la répartition des salariés selon leurs conditions d'emploi mesurée par l'enquête Acemo-Covid de la Dares.

S'il était suivi d'un retour immédiat à la normale, un tel décrochement de l'activité économique se traduirait par une perte de l'ordre de 3 points de PIB annuel par mois de confinement. L'impact global du confinement sera certainement supérieur, car la reprise ne sera a priori pas immédiate et sera probablement d'autant plus lente que la durée du confinement aura été importante.

L'activité économique française aurait diminué de l'ordre de 35 %. Dans les seules branches marchandes, hors loyers, la perte d'activité économique serait de presque 50 %

L'estimation de perte d'activité économique a été peu révisée depuis la publication du *Point de conjoncture* du 9 avril 2020, mais a, de nouveau, gagné en robustesse : des nouvelles sources de données administratives et d'enquêtes ont été mobilisées et les remontées de fédérations/entreprises sont plus nombreuses et plus précises. Au total, sur les 138 branches suivies dans cet exercice, plus de la moitié disposent de deux ou plusieurs sources de données contre un tiers à la précédente publication.

Au 23 avril 2020, compte tenu des informations disponibles, l'activité économique serait inférieure de l'ordre de 35 % à « la normale », de 41 % pour les seules branches marchandes, et de 49 % pour les branches marchandes hors loyers (*tableau 1*). L'activité estimée des différentes branches serait également proche de la précédente publication. Dans les branches agricoles, la perte d'activité s'accroîtrait légèrement (-13 % contre -10 %

au 9 avril 2020). À l'inverse, dans l'industrie et la construction la perte d'activité est un peu moindre (-39 % contre -43 % dans l'industrie ; -79 % contre -88 % dans la construction), notamment du fait d'une réouverture de certaines usines et chantiers. Dans les services marchands, la perte d'activité demeure stable autour de 38 %.

La perte d'activité économique estimée est cohérente avec la répartition des salariés selon leurs conditions d'emploi

L'enquête Acemo-Covid de la Dares (*fiche Emploi* pour plus de détails) permet d'estimer par branche, d'après les réponses des entreprises, la répartition des salariés selon leurs différentes conditions d'emploi puis de les comparer à la perte d'activité économique estimée par l'Insee (*graphique 1*). Les salariés peuvent être séparés en deux groupes :

- ceux dont les conditions d'emploi permettent la poursuite, même partielle, de la production (travail sur site ou sur chantier, télétravail ou travail à distance ; en bleu sur le graphique) ;
- ceux dont les conditions d'emploi ne permettent pas la poursuite de la production (chômage partiel à temps complet, arrêt maladie (y compris garde d'enfants liée à la crise sanitaire), congés ou exercice du droit de retrait ; en beige sur le graphique).

Hors cokéfaction-raffinage, les branches dont la perte d'activité estimée par l'Insee est la plus forte sont bien celles dans lesquelles la part de salariés dans le second groupe est la plus importante. C'est notamment le cas de l'hébergement-restauration, dont la perte d'activité économique est estimée à 91 % et dans laquelle la part de salariés en chômage partiel complet, en arrêt maladie, congés ou exercice du droit de retrait est de 86 %.

À l'inverse, les branches dont la perte d'activité estimée par l'Insee est plus modérée sont bien celles dans lesquelles la part de salariés dans le premier groupe est la plus élevée. Par exemple, dans l'information-communication, l'activité est à 66 % de la normale (soit une perte d'activité de 34 %) et la part de salariés travaillant sur site, en télétravail ou à distance est de 73 %.

La perte d'activité économique estimée est donc proche de la répartition des salariés par conditions d'emploi. Néanmoins, la relation de causalité n'est a priori pas unidirectionnelle

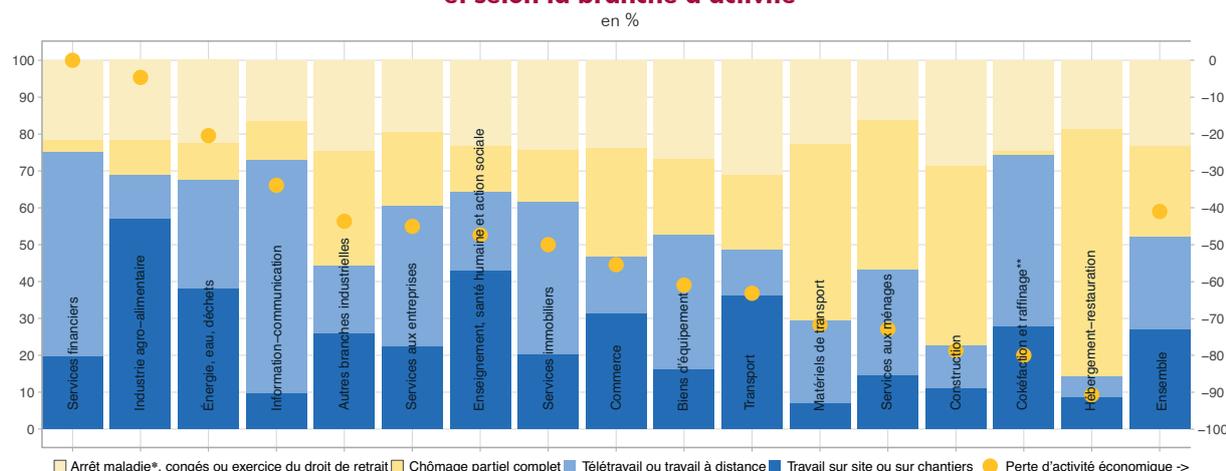
Tableau 1 - Estimation de la perte d'activité liée aux mesures d'endiguement

Branches	Part dans le PIB	Perte d'activité	Contributions à la perte d'activité (en points de PIB)
Agriculture, sylviculture et pêche	2	-13	-0,2
Industrie	14	-39	-5
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2	-5	-0,1
Cokéfaction et raffinage	0	-80	-0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1	-61	-1
Fabrication de matériels de transport	1	-72	-1
Fabrication d'autres produits industriels	6	-45	-3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2	-20	-1
Construction	6	-79	-4
Services principalement marchands	56	-38	-22
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10	-55	-6
Transports et entreposage	5	-63	-3
Hébergement et restauration	3	-91	-3
Information et communication	5	-34	-2
Activités financières et d'assurance	4	0	0
Activités immobilières	13	-2	-0,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14	-45	-6
Autres activités de services	3	-76	-2
Services principalement non marchands	22	-14	-3
Total	100	-35	-35
dont principalement marchands	78	-41	-32
dont principalement non marchands	22	-14	-3
Total principalement marchands hors loyers	65	-49	-32

Lecture : au 23 avril 2020, l'activité économique aurait diminué de 35 % par rapport à une situation normale. L'industrie, dont la perte d'activité estimée à 39 %, contribuerait à hauteur de 5 points de pourcentage à cette baisse.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

1 - Perte d'activité économique estimée et répartition des salariés selon leurs conditions d'emploi et selon la branche d'activité



Champs :

- Emploi : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

- Activité : branches marchandes hors agriculture, loyers et particuliers employeurs.

Lecture : au cours de la semaine du 23 mars, 68 % des salariés du secteur énergie, eau, déchets peuvent travailler (soit sur site ou sur chantiers (38 %), soit en télétravail ou travail à distance (30 %)). La part d'activité maintenue dans la branche est estimée à 80 %.

(*) y compris garde d'enfant(s) liée à la crise sanitaire.

(**) La branche cokéfaction-raffinage dispose d'une productivité du travail élevée si bien qu'un fort maintien de l'emploi peut être associé à une perte d'activité économique importante.

Source : Dares, enquête Acemo-Covid, avril 2020, Insee

entre ces deux informations. En effet, la diminution de l'activité économique peut entraîner une hausse du chômage partiel ou des pertes d'emplois. Réciproquement, des modifications des conditions d'emploi, liées aux mesures de confinement ou à la difficulté à maintenir des conditions de travail adéquates, comme des arrêts maladie (y compris pour garde d'enfants), l'exercice du droit de retrait ou la mise en place du travail à distance peuvent conduire, à leur tour, à une diminution de l'activité économique. Enfin, des écarts subsistent entre perte d'activité économique et conditions d'emploi et peuvent s'expliquer par

plusieurs facteurs : changements de productivité, de rythme, d'intensité ou d'organisation du travail, erreurs de mesures, différences entre les concepts de comptabilité nationale et de comptabilité d'entreprise, décalage temporel entre la réponse des entreprises à l'enquête et l'estimation de perte d'activité économique, part d'emploi non-salarié selon les branches, pertes d'emplois (licenciements, non recours à l'intérim, diminution des embauches...) etc. Néanmoins, cette relation permet d'apprécier la robustesse de l'estimation de la perte d'activité économique proposée dans les *Points de conjoncture*. ■

Consommation des ménages

Selon les informations disponibles au 23 avril 2020, les dépenses de consommation finale des ménages auraient diminué de l'ordre de 33 % par rapport à une période « normale » d'activité (tableau 1). Cette perte de consommation traduit notamment la chute des achats de carburant, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais aussi des services d'hébergement, de restauration ou de loisir. Ainsi, la consommation en produits manufacturés et en services marchands contribue pour respectivement 16 points et 15 points à la perte globale, les services non marchands, la construction et les produits agricoles ayant une contribution nettement plus faible. La perte globale est légèrement moindre que celle estimée à la fin mars (-35 %) notamment pour les produits manufacturés.

Cette estimation, comme celle publiée le 9 avril, repose sur l'application d'hypothèses de perte (ou hausse) de consommation, poste par poste au niveau 138 produits. Les hypothèses sont issues de l'exploitation de diverses sources (transactions par carte bancaire pour 34 % des montants de consommation, informations externes pour 22 % d'entre eux). Elles reflètent également, pour 43 % de la consommation, les conséquences des mesures réglementaires de lutte contre la propagation du Covid-19 (fermetures d'établissements, etc.) ainsi que des comportements spécifiques de consommation (besoins constants en énergie, etc.).

L'estimation demeure dans l'ordre de grandeur de celles publiées le 9 avril, et, à un niveau plus agrégé, le 26 mars (-35 %). Par rapport

1 – Estimation de la perte de consommation finale des ménages liée aux mesures d'endiguement*

Produits	Part dans la consommation* (en %)	Perte de consommation (en %)	Contributions à la perte de consommation (en points de pourcentage)
Agriculture, sylviculture et pêche	3	10	0
Industrie	44	-36	-16
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	15	9	1
Cokéfaction et raffinage	4	-75	-3
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3	-49	-1
Fabrication de matériels de transport	6	-92	-5
Fabrication d'autres produits industriels	13	-62	-8
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	5	0	0
Construction	2	-78	-1
Services principalement marchands	46	-32	-15
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1	-79	-1
Transports et entreposage	3	-82	-3
Hébergement et restauration	7	-89	-6
Information et communication	3	-11	0
Activités financières et d'assurance	6	0	0
Activités immobilières	19	0	0
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2	-56	-1
Autres activités de services	4	-79	-3
Services principalement non marchands	5	-37	-2
Total	100	-33	-33

* poids dans la dépense de consommation finale des ménages (hors correction territoriale)

Lecture : au 23 avril 2020, la consommation finale des ménages aurait diminué de 33 %. La consommation en biens industriels, dont la perte d'activité est estimée à 36 %, contribuerait à hauteur de 16 points de pourcentage à cette baisse.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

à l'estimation du 9 avril, les principaux écarts résultent essentiellement de l'exploitation de données plus récentes de transactions par carte bancaire. Ainsi, la période de référence pour la période de confinement est celle du 30 mars au 12 avril (au lieu de celle du 23 au 29 mars dans

le Point de conjoncture du 9 avril). Les montants globaux de transactions par carte bancaire montrant un léger rebond dans les premières semaines d'avril, ils conduisent à atténuer la perte de consommation des ménages par rapport à la précédente estimation. ■

Enquêtes de conjoncture d'avril 2020 : le climat des affaires au plus bas

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises d'avril 2020 ont été conduites dans une situation inédite de confinement général, mesure prise depuis mi-mars pour limiter la propagation du coronavirus en France. Malgré des taux de réponse affaiblis, les enquêtes retracent clairement la très lourde chute des perspectives d'activité dans l'ensemble des grands secteurs économiques. Cette chute est d'ampleur inédite et la plupart des soldes d'opinion sur les perspectives d'activité atteignent des points bas jamais explorés jusqu'alors par les enquêtes de conjoncture. La pandémie de Covid-19 et ses conséquences directes (confinement) sont massivement citées parmi les obstacles limitant la production.

Les climats des affaires dévissent

Les climats des affaires sont présentés par secteur et au niveau global dans les différents numéros d'*Informations Rapides* qui paraissent en même temps que ce *Point de conjoncture*.

Au niveau global, le climat des affaires accentue sa chute précipitée, entamée en mars : il perd 32 points en avril, après avoir déjà baissé de 11 points en mars, et tombe à 62, son plus bas niveau depuis le début de la série (1980). L'ampleur de cette chute sur un mois est également inédite : en octobre 2008, après la faillite de Lehman Brothers, l'indicateur n'avait diminué « que » de 9 points. Le climat de l'emploi continue de se dégrader brutalement lui aussi : il chute de 24 points, après en avoir perdu 10 en mars, soit sa plus forte baisse depuis le début de la série (1991).

Au niveau sectoriel, les climats des affaires amplifient leur chute spectaculaire dans les services (-37 points en avril) et dans le commerce de détail (-23 points). Il s'agit du recul le plus important depuis le début de ces séries (1989 pour les services, 1991 pour le commerce de détail).

En avril, l'indicateur décroche également dans l'industrie, avec une chute inédite de 16 points. Il descend à 82, un point bas qui n'a été dépassé qu'à deux périodes : pendant toute l'année 1993, puis de fin 2008 à août 2009. La chute n'a toutefois jamais été aussi brusque.

Le confinement met aussi à l'épreuve la collecte des données, le mode de calcul et l'interprétation des soldes d'opinion et des indicateurs synthétiques. Par exemple, le climat des affaires dans l'industrie du bâtiment n'a pas pu être calculé avec le minimum de fiabilité nécessaire. La non-réponse a été particulièrement importante dans ce secteur et la méthode dite de l'échantillon constant (*encadré*), mobilisée habituellement pour redresser la non-réponse, aurait conduit à lisser artificiellement les résultats, gommant largement l'impact du choc en cours.

Les perspectives d'activité s'effondrent

Les chefs d'entreprise jugent les perspectives générales d'activité de leur secteur extrêmement détériorées. Ce solde d'opinion chute lourdement et atteint son plus bas niveau depuis le début des séries dans tous les secteurs, illustrant de façon criante la détérioration aggravée de la situation conjoncturelle perçue par les entreprises (*graphique 1*). Cet indicateur, calculé comme une moyenne simple des réponses, n'est ni pondéré, ni redressé de la non-réponse : l'opinion de chaque répondant compte pour un. De même, dans l'industrie, les chefs d'entreprise sont extrêmement négatifs sur les perspectives générales d'exportation du secteur : ce solde d'opinion trimestriel, assez volatil, s'effondre en avril à son plus bas niveau depuis que la série existe (1991).

Les chefs d'entreprise sont également beaucoup plus pessimistes à propos de leurs propres perspectives d'activité, même s'il peut leur être difficile de se projeter sur les trois mois à venir dans cette période emplie

1 - Solde d'opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales d'activité de leur secteur



Note : la série de solde d'opinion sur les perspectives générales d'activité dans l'industrie du bâtiment est trimestrielle

Source : Insee, enquêtes de conjoncture

d'incertitude. Les soldes d'opinion correspondants chutent dans tous les grands secteurs économiques, particulièrement dans les services. Dans l'industrie et dans les services, cet indicateur tombe à son plus bas niveau depuis le début de ces séries.

Ces niveaux sont même beaucoup plus dégradés si l'on considère les réponses des seules répondantes, sans appliquer la méthode de l'échantillon constant et sans correction des variations saisonnières, en photographie instantanée de cette situation exceptionnelle où se conjuguent dans nos enquêtes un coup d'arrêt brutal à l'activité et une non-réponse massive (*tableau 1*)

Dans l'industrie, les services et le bâtiment, la proportion d'entreprises renseignant qu'un « autre facteur » limite l'accroissement de leur activité atteint un niveau inédit

Dans les enquêtes de conjoncture industrie, services et industrie du bâtiment, les entreprises peuvent signaler les difficultés limitant l'accroissement de leur production. Elles peuvent, par exemple, remonter un manque de personnel, des difficultés d'approvisionnement ou un équipement insuffisant, en cochant plusieurs cases au besoin. Une modalité « autres » est également laissée à la discrétion des entreprises : elles sont invitées, dans ce cas,

à préciser la difficulté rencontrée. En avril 2020, cette modalité a été renseignée massivement par les entreprises. Parmi les entreprises des trois enquêtes confondues ayant signalé une autre difficulté, plus de 80 % des commentaires portent sur l'épidémie de Covid-19.

Dans l'industrie, la part d'entreprises remontant d'autres difficultés atteint, ce mois-ci, son plus haut niveau depuis le début de la série en 1991 : 23 % des entreprises signalent une « autre difficulté ». Si l'on considère les seules répondantes de ce mois-ci, sans méthode d'imputation de la non-réponse, elles sont même 43 % à remonter une autre difficulté (*tableau 2*). Par ailleurs, en avril, les chefs d'entreprises sont notablement plus nombreux qu'en janvier à signaler une demande insuffisante et des difficultés d'approvisionnement dans l'industrie (*tableau 3*). En parallèle, les entreprises sont moins nombreuses à déclarer ne connaître aucune difficulté ce mois-ci.

Dans les services, sans méthode d'imputation, un peu plus de deux chefs d'entreprises sur cinq remontent d'autres facteurs limitant leur production ; jamais la part d'entreprises n'a été aussi élevée depuis le début de la série en 2004. Comme dans l'industrie, les chefs d'entreprises sont plus nombreux à signaler

Tableau 1 - En avril, l'opinion des répondants sur leurs perspectives personnelles d'activité est extrêmement négative

Solde d'opinion sur les perspectives personnelles d'activité pour les trois prochains mois, avril 2020		
	Solde classique (par échantillon constant, CVS)	Sur la base des seuls répondants en brut
Industrie manufacturière	-35	-65
Services	-41	-63
Industrie du bâtiment	-22	-78
Commerce de détail	-45	-62

Source : Insee, enquêtes de conjoncture d'avril 2020

Tableau 2 - Le facteur « autres » limitant l'accroissement de production des entreprises bondit vivement en avril

Difficultés « autres » dans l'enquête trimestrielle industrie (en %)		
Méthode	Janvier	Avril
Hors échantillon constant	5,7	43,2
Avec échantillon constant	5,5	23,2
Difficultés « autres » dans l'enquête trimestrielle services (en %)		
Méthode	Janvier	Avril
Hors échantillon constant	7,4	41,9
Avec échantillon constant	-	-
Difficultés « autres » dans l'enquête mensuelle industrie du bâtiment (en %)		
Méthode	Janvier	Avril
Hors échantillon constant	6,8	64,5
Avec échantillon constant	7,0	21,8

Note : voir encadré pour la description de la méthode de l'échantillon constant

Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans les services, l'industrie (janvier et avril 2020) et l'industrie du bâtiment (mars et avril 2020), données non désaisonnalisées

une demande insuffisante et nettement moins nombreux à ne déclarer aucune difficulté.

Dans l'industrie du bâtiment, 65 % des entreprises remontent d'« autres » difficultés, lorsqu'on prend en compte seulement les répondantes d'avril. En outre, la part de difficultés d'approvisionnement augmente ce mois-ci (*tableau 3*) ; même si elle reste limitée, elle atteint son plus haut niveau depuis avril 2009.

Parmi les entreprises ayant signalé une autre difficulté limitant leur activité, la quasi-totalité mentionne l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences

En lien avec l'augmentation de la proportion des autres facteurs limitant la production, plus de

1 300 commentaires ont pu être analysés, en avril, sur l'ensemble des trois enquêtes, bien plus qu'à l'accoutumée. En comparaison, en janvier 2020, un peu plus de 300 réponses avaient été renseignées par les entreprises.

Parmi les entreprises signalant un autre facteur limitant leur production, 83 % des entreprises citent l'épidémie de « Covid-19 » (*figure 1 et graphique 2*). C'est de loin le mot le plus cité, le deuxième étant « crise » dans 12 % des commentaires, suivi de « sanitaire » (8 %). Les conséquences de la lutte contre l'épidémie comme le confinement, les fermetures, le chômage partiel et les arrêts de chantier sont aussi mentionnées. ■

Tableau 3 : dans l'industrie et le bâtiment, la part des difficultés d'approvisionnement augmente

Difficultés d'approvisionnement dans l'enquête trimestrielle industrie (en %)		
Méthode	Janvier	Avril
Hors échantillon constant	9,6	19,9
Avec échantillon constant	9,5	12,7
Difficultés d'approvisionnement dans l'enquête mensuelle industrie du bâtiment (en %)		
Méthode	Mars	Avril
Hors échantillon constant	2,5	11,5
Avec échantillon constant	2,3	4,7

Note : voir encadré pour la description de la méthode de l'échantillon constant

Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans l'industrie (janvier et avril 2020) et l'industrie du bâtiment (mars et avril 2020), données non désaisonnalisées

Figure 1 - Nuage des trente mots les plus cités par les entreprises

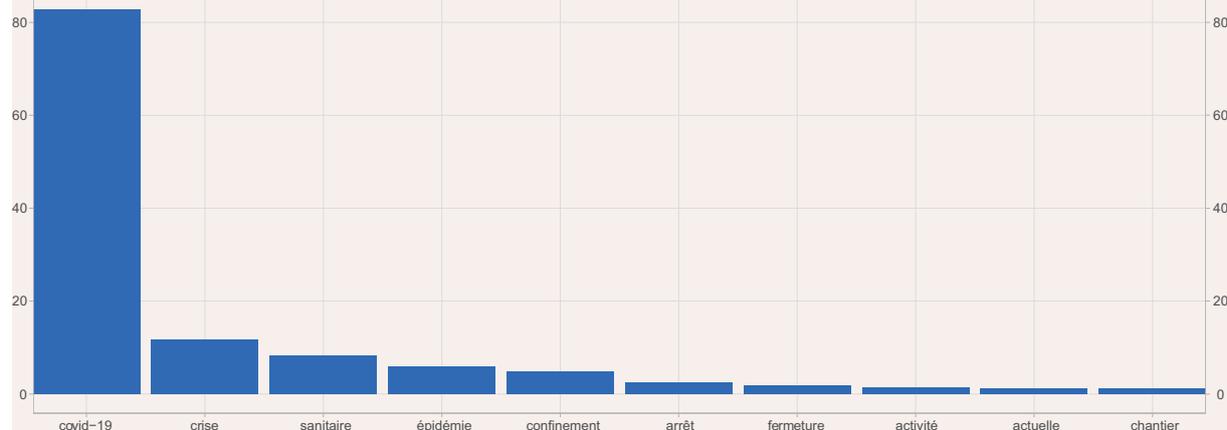


Lecture : plus la taille du mot est importante dans le nuage de mots, plus il apparaît fréquemment dans les commentaires laissés par les entreprises

Note : le texte a été préalablement nettoyé, afin notamment d'enlever les mots qui n'apportaient pas d'informations et de sens à l'analyse (par exemple, l'article « le »). Les mots qui renvoyaient à la même idée ont été regroupés, c'est le cas des mots « coronavirus », « virus », « covid », etc. qui ont été regroupés dans « Covid-19 » et le mot « pandémie » dans « épidémie ».

Source : Insee, enquête de conjoncture de conjoncture d'avril 2020 dans l'industrie, les services et l'industrie du bâtiment

2 - En avril, la quasi-totalité des commentaires portent sur le Covid-19 et ses conséquences



Source : Insee, enquête de conjoncture de conjoncture d'avril 2020 dans l'industrie, les services et l'industrie du bâtiment

Encadré

Une collecte réalisée en période de confinement général

La collecte des enquêtes de conjoncture d'avril 2020 s'est déroulée dans une situation inédite de confinement général, mesure en vigueur en France depuis le 17 mars pour lutter contre la propagation du coronavirus. Cette collecte a été réalisée uniquement par internet, et sans les relances habituelles auprès des entreprises retardataires. Elle a débuté le 25 mars et les réponses reçues ont été dépouillées le 17 avril pour les résultats provisoires. Nombre d'entreprises n'ont pas été en mesure de renseigner le questionnaire. Aussi, les taux de réponse sont nettement plus faibles qu'à l'accoutumée. Parmi les quelque 13 800 entreprises interrogées par l'Insee en avril, 4 000 environ ont répondu, tous secteurs confondus. Selon les secteurs, le taux de réponse s'étage entre un peu moins de 20 % pour le bâtiment et 36 % pour l'industrie. En proportion du chiffre d'affaires, ce taux est un peu moins dégradé et atteint même un peu plus de 45 % dans l'ensemble du commerce de détail et du commerce et réparation automobiles, secteur le mieux couvert ce mois-ci de ce point de vue.

Les enquêtes dans la construction sont les plus affectées en avril. Outre le fait majeur de l'arrêt total ou partiel de leurs chantiers, les entreprises de ce secteur restent nombreuses à préférer répondre par questionnaire papier plutôt que par internet.

Pour la presque totalité des soldes d'opinion mensuels, les non-réponses sont traitées selon la méthode dite de l'« échantillon constant », qui consiste à imputer les réponses des entreprises non-répondantes selon leurs réponses précédentes. Les entreprises ayant répondu le mois précédent constituent le cœur de l'échantillon constant établi pour calculer les résultats provisoires du mois courant (mois m) et les résultats définitifs du mois précédent ($m-1$). Si, pour le mois courant, certaines de ces entreprises n'ont pas encore répondu au moment du premier dépouillement de l'enquête, leurs réponses du mois précédent sont reportées pour le mois courant. Les entreprises ayant répondu au mois courant (m) et deux mois auparavant ($m-2$) font également partie de cet échantillon constant : leur réponse manquante pour le « mois du milieu » est imputée en fonction de leurs réponses aux mois $m-2$ et m , selon des règles tenant compte de leur changement éventuel d'opinion entre ces deux interrogations. En revanche, les entreprises ayant répondu le mois courant (mois m) mais pas, ne serait-ce qu'une fois, aux deux enquêtes précédentes (mois $m-1$ et $m-2$) sont exclues de l'échantillon constant. Leurs réponses seront prises en compte le mois suivant, au moment de l'établissement des résultats définitifs du mois m . Cette méthode d'échantillon constant vise à fournir des évolutions traduisant un changement effectif dans la conjoncture perçue par les entreprises, plutôt que des effets de structure. Elle vise aussi à limiter les révisions entraînées par la prise en compte des réponses tardives. Cependant, elle introduit de l'inertie en prolongeant mécaniquement les opinions précédemment exprimées par les chefs d'entreprises. Opérante en période d'évolution régulière ou de fluctuations modérées de l'activité, elle est moins adaptée en cas de décrochage brutal, couplé à l'absence de réponse de très nombreuses entreprises. Il n'est donc pas exclu que cette méthode tende à sous-estimer la chute, déjà extrêmement lourde, du climat des affaires. ■

Les premières remontées sur l'emploi et les modalités de travail en période de confinement sont-elles cohérentes avec les évaluations d'activité globale ?

Deux sources de données permettent de commencer à quantifier l'impact du confinement sur l'emploi et les modalités de travail : l'enquête « Acemo-Covid » menée par la Dares auprès des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé, les premières remontées administratives sur le recours à l'activité partielle. Ces informations ou évaluations sont cohérentes avec l'hypothèse d'une économie tournant à environ 2/3 de sa capacité, tous secteurs compris, avec une chute plus marquée pour le secteur marchand.

Le confinement a créé une partition de la population active occupée en cinq grandes situations : des personnes qui continuent à travailler sur leur lieu habituel de travail, des individus confinés ayant recours au télétravail, des individus confinés qui restent formellement en emploi mais sont en activité ou en chômage partiels, des individus en congé pour garder leurs enfants du fait de la fermeture des établissements scolaires et autres congés, maladie ou autres. Le confinement a pu également se traduire par une croissance du chômage *stricto sensu* ou de l'inactivité, mais le dispositif d'activité partielle vise à limiter au maximum ce phénomène. Le confinement a également dû se traduire par un fort ralentissement voire un arrêt total des embauches ou des renouvellements de contrat. De quelles informations dispose-t-on pour quantifier ces différents phénomènes ? Sont-elles cohérentes avec les chiffrages de l'activité économique globale proposés depuis le 26 mars dans les trois premiers *Points de conjoncture* de l'Insee ?

De premiers résultats au niveau des entreprises

L'activité et les conditions d'emploi peuvent être observées en interrogeant les employeurs ou les ménages. À ce stade, on ne dispose pas encore de données de la statistique publique permettant de mesurer les effets du confinement du point de vue des ménages : elles ne commenceront à être disponibles que dans les semaines à venir (*encadré*).

Pour ce qui est du point de vue des employeurs, il est suivi en temps ordinaire par l'enquête Acemo (activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre) de la Dares, menée trimestriellement auprès des entreprises de dix salariés ou plus du secteur marchand hors agriculture, couvrant donc environ 15 millions de salariés. Dans le contexte de la crise du Covid-19, cette enquête trimestrielle a été remplacée par une enquête mensuelle, dite « Acemo-Covid », élaborée, avec le concours de l'Insee, dans un délai très court. Les données de sa première vague ont été collectées en ligne entre le 1^{er} et le 10 avril, ses résultats ont été publiés le 17 avril. Les entreprises ont répondu à 15 questions portant sur leur situation fin mars : leur activité, l'évolution de leur emploi, leur recours aux différents dispositifs permettant de gérer la sous-activité, et également les mesures de protection des salariés travaillant sur site.

Sur son champ, l'enquête fait d'abord état d'un faible taux de recours aux licenciements. Ce sont 11 % des salariés qui travaillent dans une entreprise

dont les effectifs ont diminué du fait de la crise, mais principalement par reports ou annulations d'embauches et non renouvellements de CDD.

Les entreprises déclarant que la crise n'a pas eu d'effet sur l'évolution de leurs effectifs représentent 85 % de l'emploi du champ de l'enquête, celles qui affirment que leurs effectifs se sont accrus de 3 %. Le baromètre économique de l'Acosse du 22 avril confirme la chute des embauches : le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois de l'ensemble des secteurs hors intérim a reculé de 22,6 % au mois de mars.

Pour les salariés en poste (*tableau*), l'enquête Acemo évalue à environ un quart chacun les effectifs travaillant sur site et en télétravail, un troisième quart étant en activité ou chômage partiels et le reste de la population correspondant aux différents types de congés, avec une proportion marginale de salariés ayant exercé leur droit de retrait. La présence sur site ou le télétravail sont plus répandus dans les entreprises de plus grande taille, à l'inverse du recours à l'activité partielle.

Les résultats par secteur sont conformes aux attentes, avec un recours massif à l'activité ou au chômage partiels dans l'hébergement-restauration (IZ), l'automobile (C4) et la construction (FZ), un travail sur site à encore plus de 50 % dans la fabrication de denrées alimentaires (C1) et un recours au télétravail pour également plus de la moitié des effectifs dans l'information et la communication (JZ) ainsi que les activités financières et d'assurance (KZ).

L'interprétation de ces pourcentages et leur comparaison avec les estimations de chute d'activité doit prendre en compte de nombreux facteurs :

- le fait que les pourcentages publiés par la Dares sont obtenus à partir de réponses en grandes tranches de répartition des effectifs, ce qui affecte leur précision;
- le fait que le point de référence en termes de volume de travail n'est pas une situation où l'intégralité de la population active occupée serait au travail sur site. Selon l'enquête Emploi, une semaine normale de mars hors congés scolaires, il y a déjà 7 % d'actifs occupés qui ne travaillent pas de la semaine ;
- la différence de champ entre les deux estimations. C'est pour l'économie globale que l'Insee chiffre une baisse de 35 % de l'activité, elle est de 49 % sur un champ aussi équivalent que possible au champ Acemo, celui du secteur marchand agricole et hors

loyers pour le secteur de l'immobilier, mais cette correction ne redresse pas l'exclusion par l'enquête Acemo des entreprises de moins de dix salariés ;

- enfin, il n'y a pas de raison pour que les chiffres coïncident même après contrôle complet de tous les facteurs qui précèdent, car les populations qui continuent ou ont cessé de travailler n'ont pas forcément les mêmes niveaux de productivité en temps

ordinaire et aussi parce que la productivité de celles qui restent occupées peut être affectée à la hausse comme à la baisse par les conditions de travail du moment.

En l'état de ces données, on peut juste relever le fait qu'elles donnent des ordres de grandeur comparables, confortant l'estimation de la chute d'activité proposée dans les *Points de conjoncture* de l'Insee.

Tableau 1 - Conditions d'exercice de l'activité professionnelle selon l'enquête Acemo-Covid de la Dares collectée du 23 au 27 mars

	Travail sur site ou sur chantiers	Télétravail ou travail à distance	Activité ou chômage partiel	Arrêt maladie (y compris garde d'enfant)	Congés	Exercice du droit de retrait
Ensemble	27	25,3	24,7	13,2	9,3	0,5
Par taille d'entreprise						
10 – 19	22,4	18,2	40,6	9,7	8,5	0,5
20 – 49	25,5	20,3	33,7	10,8	9,2	0,5
50 – 99	29,2	22,9	26,6	12,1	9	0,3
100 – 249	27,9	26,7	23,2	13,3	8,6	0,4
250 – 499	27,7	28,1	19,7	14,4	9,7	0,4
500 ou +	27,9	28,6	18,1	15	9,8	0,6
Par secteur						
DE - Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	38,1	29,7	9,8	12,7	9,6	0,2
C1 - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	57,2	11,8	9,4	13,3	8,2	0,2
C2 - Cokéfaction et raffinage	27,8	46,7	0,9	17	7,5	0
C3 - Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	16,3	36,6	20,4	14,4	11,6	0,8
C4 - Fabrication de matériels de transport	7	22,6	47,7	12,3	10,2	0,4
C5 - Fabrication d'autres produits industriels	25,9	18,5	31,1	14,3	9,7	0,4
FZ – Construction	11,2	11,7	48,5	10	17,7	0,9
GZ - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,4	15,4	29,6	12,6	10,7	0,3
HZ - Transports et entreposage	36,2	12,6	20,1	18,9	11	1,3
IZ - Hébergement et restauration	8,7	5,8	66,9	8,5	9,8	0,3
JZ - Information et communication	9,8	63,1	10,8	6,9	8,7	0,7
KZ - Activités financières et d'assurance	19,8	55,3	3,5	15,2	6,1	0,2
LZ - Activités immobilières	20,4	41,5	13,8	14,8	9,1	0,4
MN - Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	22,5	38,2	19,9	10,8	8,2	0,5
OQ - Enseignement, santé humaine et action sociale	43	21,5	12,5	16,6	5,9	0,5
RU - Autres activités de services	14,5	28,9	40,6	10,4	5,5	0,2

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Note de lecture : au cours de la semaine du 23 mars, 27,0 % des salariés travaillent sur site ou sur chantier. Ce pourcentage est de 22,4 % pour les entreprises d'effectif compris entre 10 et 19 salariés.

Source : Dares, enquête Acemo-Covid, avril 2020

Pour l'activité partielle, premières remontées administratives

Parmi ces chiffres de l'enquête Acemo-Covid, ceux de l'activité ou du chômage partiels peuvent être comparés avec les premières remontées administratives désormais publiées à rythme hebdomadaire par la Dares, la DGEFP et Pôle emploi. Au 21 avril, le cumul des demandes de mise en activité partielle concernait 10,2 millions de salariés. Ce chiffre est très supérieur aux 25 % que donne l'enquête Acemo-Covid, correspondant à 3,75 millions de personnes. Pour cette dernière, il y a évidemment l'effet de champ des enquêtes Acemo, la restriction aux entreprises de plus de 10 salariés. L'écart peut s'expliquer par un effet de montée en régime progressive du dispositif. En effet, le nombre de demandes effectivement déposées était à l'inverse très inférieur aux chiffres déclarés dans l'enquête lors de sa période de référence (*graphique*). Le 27 mars,

le nombre cumulé de demandes n'était encore que de 2,3 millions, il a crû régulièrement et continûment depuis cette date.

Si ce chiffre de plus d'un tiers d'activité partielle était confirmé, ceci réduirait à un poids négligeable les autres formes de congé (y compris gardes d'enfants). Il est possible que ces congés n'aient joué qu'un rôle transitoire dans l'attente du recours à l'activité partielle. Il est aussi possible à l'inverse que les demandes ne soient pas toutes confirmées *in fine*, puisque ce qui est mesuré à ce stade ne sont que des demandes d'autorisation préalable qui ne présagent pas du recours effectif aussi bien en termes de bénéficiaires que de durée du recours. Ce n'est que progressivement que l'on pourra parvenir à une vision complète et cohérente de ce qu'auront été les conditions d'emploi durant l'ensemble du confinement et également de leur évolution lorsqu'on en ressortira. ■

Bibliographie

Acess, (2020), « Baromètre économique », 22 avril 2020.

Dares, (2020) « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 », 17 avril 2020.

Dares, (2020) DGEFP et Pôle emploi, « Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire », tableau de bord au 21 ou 14 avril 2020. ■

1 - Nombre de salariés concernés par des demandes d'activité partielle, cumul depuis le 1^{er} mars 2020



Source : ASP-DGEFP-Dares

Encadré**Que pourront dire les autres sources usuelles sur l'emploi et le chômage ?**

Usuellement, c'est l'enquête Emploi de l'Insee qui est le principal outil de suivi de l'activité et des conditions d'emploi vues sous l'angle des ménages, sur la base d'un questionnaire très détaillé et harmonisé au niveau européen. Elle couvre chaque trimestre une population d'environ 100 000 personnes. Les individus d'un ménage enquêté sont interrogés six trimestres de suite sur leur activité détaillée au cours d'une semaine dite de référence, ces semaines de référence étant réparties sur l'ensemble de l'échantillon pour couvrir l'ensemble des semaines de chaque trimestre. C'est ainsi que les deux dernières semaines de mars ont été « semaines de référence » pour environ deux ménages de l'enquête sur treize.

Ce dispositif est conçu pour informer sur l'activité moyenne hebdomadaire sur l'ensemble du trimestre, il n'a pas été prévu pour un suivi infra-trimestriel : les données collectées pour une semaine particulière sont peu précises et pas forcément représentatives de l'ensemble de l'échantillon.

Le contexte actuel va toutefois conduire à tenter d'exploiter l'enquête à ce niveau infra-trimestriel. La collecte des informations pour une semaine de référence s'étalant sur 3 semaines, la collecte relative à la fin mars vient de s'achever. Des résultats pourraient être présentés à l'un des deux *Points de conjoncture* du mois de mai, avec deux réserves supplémentaires sur leur interprétation :

- d'une part le fait que la qualité de la collecte a été impactée par le Covid-19. En temps ordinaire, elle se fait en partie à domicile et en partie par téléphone. La collecte à domicile a dû être interrompue et les taux de réponse par téléphone ont pu être affectés par le changement de protocole ;
- le fait que le contexte très particulier de cette crise va rendre plus difficilement interprétables certains des indicateurs traditionnellement mesurés par l'enquête. Elle sert avant tout à mesurer le chômage « au sens du BIT ». Or, être classé comme chômeur au sens du BIT suppose des démarches actives de recherche d'emploi que le contexte actuel peut rendre vain (pour les personnes cherchant dans des secteurs fermés ou quasiment par exemple) ou plus difficiles. Il suppose aussi d'être disponible pour prendre un emploi, ce que le contexte de confinement rend également problématique. Ceci va conduire à considérer davantage que d'habitude des indicateurs complémentaires au chômage comme l'indicateur de « halo autour du chômage » qui intègre des personnes sans emploi et souhaitant travailler mais n'ayant pas eu de démarche active ou non immédiatement disponibles.

Pour compléter ces informations que pourrait prochainement apporter l'enquête Emploi, l'Insee a par ailleurs enrichi le questionnaire de son enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, l'enquête Camme. Cette enquête exclusivement téléphonique est celle qui sert à calculer l'indicateur synthétique de confiance des ménages, qui avait commencé à reculer en mars, et dont le niveau pour le mois d'avril sera publié le 28 avril. La collecte du mois de mai inclura un module additionnel sur les conditions du confinement, dont des questions sur l'activité.

Vient enfin de commencer l'exploitation des remontées de la DSN (déclaration sociale nominative) du mois de mars, transmise mensuellement aux organismes de protection sociale à partir des fichiers de paye des entreprises : elle alimente au premier chef les statistiques de masse salariale publiées par l'Acoss, ou d'emploi trimestriel que publient en commun l'Acoss, la Dares et l'Insee. Elle pourra également fournir des éléments sur le nombre d'actifs concernés par l'activité partielle et par une réduction de leurs heures travaillées. ■